

Financement du développement

De l'argent frais pour les Etats : la nouvelle approche de la Banque mondiale

I. M'B.
Libreville / Gabon

Face à la préoccupation du gouvernement de trouver de l'argent frais pour financer le développement, la Banque mondiale invite les autorités à mobiliser les financements privés

DANS son programme d'actions prioritaires, le gouvernement gabonais avait mentionné la mobilisation de l'épargne privée comme source complémentaire de financement de l'économie. S'il n'a pas précisé les modalités de cette mobilisation, l'Exécutif semble s'être engagé sur une approche qui rencontre aujourd'hui les orientations de certains bailleurs de fonds, à l'exemple de la Banque mondiale.

Preuve que les choses changent: le 28 avril dernier, des experts de la Banque mondiale (BM) sont allés rencontrer le ministre de la Promotion des investissements, Mme Berre, non seulement pour parler de la réactualisation des missions de l'Agence gabonaise de promotion des investissements, mais surtout pour explorer les pistes visant à mobiliser des financements privés. Cette approche émane du Top management de la BM. M Jim Yong Kim, président du Groupe de la Banque mondiale soutient que le moment est propice pour mobiliser les financements privés afin d'appuyer le développement en Afrique et au Gabon. « Le moment n'a jamais été aussi propice pour trouver ces solutions gagnant-gagnant. Il y a actuellement 8 500 milliards



Photo : D.R.

Les experts de la Banque mondiale ont réitéré aux autorités gabonaises le message du président du Groupe BM.

de dollars (4 250 000 milliards de nos francs, ndlr) placés dans des obligations à taux d'intérêt négatif, 24 400 milliards de dollars investis dans des titres d'État

à faible rendement et une manne d'argent comptant estimée à 8 000 milliards de dollars. Nous devons mobiliser ces capitaux en quête d'une meilleure rentabilité pour combler les aspirations qui montent toujours plus nombreuses aux quatre coins du monde ».

Il poursuit: « face à des aspirations croissantes, il faut mobiliser des milliers de milliards d'investissements dans les marchés émergents, auprès du secteur pu-

blic comme du secteur privé, à l'échelle nationale comme à l'échelle mondiale. Et nous n'y parviendrons qu'en créant de nouveaux marchés et en faisant bénéficier les pays en développement des bienfaits de la rigueur et de l'innovation du secteur privé ».

Le Groupe de la Banque mondiale s'attache à repenser fondamentalement son approche du financement du développement. Il invite les Etats à faire de même et

les exemples militent pour cette approche. C'est le cas de la construction de l'aéroport de la Jordanie qui « a reçu plus d'un milliard de dollars de recettes, sans aucun investissement direct ni emprunt à rembourser au titre de ce projet ». C'est aussi le cas en Turquie, dans le secteur énergétique. En Turquie, alors que le marché se libéralisait, l'IFC (société financière internationale) a investi dans les énergies renouvelables. Et la MIGA, l'Agence multilatérale de garantie des investissements, institution spécialisée de la Banque mondiale dans l'assurance contre les risques politiques et l'amélioration des termes du crédit, a fourni la couverture nécessaire. Pour le président de la Banque mondiale, des fonds sont identifiés. Il appartient aujourd'hui aux autorités gouvernementales de tirer avantage de cette opportunité des fonds privés, à travers des PPP mûris. C'est aussi là le sens du message de la visite des experts de la BM au cabinet du ministre de la Promotion des investissements privés, le 28 avril dernier.

Suite de la page 4

Est-ce qu'il y a des projets qui ont déjà réellement débuté ?

Oui, on peut rapidement loger les populations qui sont en zones inondables et bien d'autres, ne serait-ce qu'en finissant les milliers de logements abandonnés et pour lesquels nous avons trouvé le financement de leur finition. A Angondje, la base technique est installée pour démarrer. A Bikélé, tout est prêt pour la reprise des travaux. Le programme des 3808 logements de la SNI peut reprendre immédiatement, les 1000 logements abandonnés des 3 dorades à Port-Gentil également. Aujourd'hui, les chantiers ne démarrent pas en raison de blocages par des lobbies qui cherchent l'échec du septennat du président de la République et se moquent de la souffrance quotidienne du peuple Gabonais. Je sais que le chef de l'Etat et le Premier ministre vont tout faire pour que les chantiers puissent démarrer dans les plus brefs délais. Contrairement à une idée répandue, l'Habitat va contribuer de manière forte à la relance économique. Si les projets en cours et les suivants démarrent, si la SNLS et la SNI sont réformées rapidement, l'habitat va générer au moins 30 000 emplois et de nombreux contrats de sous-traitance pour les PMI-PME. Bloquer un tel projet, c'est vouloir bloquer la concrétisation du Plan stratégique Gabon émergent.

Dans une interview accordée le 19 janvier à notre quotidien, vous aviez fait cette annonce : « à la rentrée prochaine, les populations qui vivent dans les zones inondables seront appelées à partir de gré ou de force, que ce soit à Libreville ou à Port-Gentil ». Où en êtes-vous avec ce projet ?

Il y a de grandes difficultés au niveau des infrastructures du pays. Nombreux sont ceux qui demandent une meilleure harmonisation entre les ministères impactés par les infrastructures. Le logement fait partie des infrastructures du pacte social. Aujourd'hui nous devons renforcer la synergie entre le ministère de l'urbanisme et le ministère des infrastructures. Le conseil présidentiel sur les infrastructures d'avril 2017 a démontré la nécessité de corriger les dysfonctionnements relevés. Le président de la République, lors de

l'inondation d'Avorbam à Libreville l'année dernière, est allé à Akanda. Il a demandé à ce que les règles de l'urbanisme soient mieux respectées et c'est ce que je m'emploie à faire. Les zones inondables doivent être rationalisées et on doit cesser de construire sur des bassins versants. Les centaines de citoyens qui ont été indemnisés en recevant un logement à Bikele doivent pouvoir y habiter rapidement sinon nous aurons encore des morts à la rentrée ! Voilà pourquoi je n'accepte pas que des directeurs généraux de sociétés en échec puissent faire ce qu'ils veulent quand ils veulent et comme ils veulent, sous prétexte qu'ils auraient le soutien de certaines hautes personnalités que je n'ai pas à citer ici.

Je suis étonné qu'on laisse des fonctionnaires s'attaquer à l'autorité de l'Etat que je représente. C'est en parfaite contradiction avec les instructions du président de la République telles que la construction de logements et la lutte contre la corruption. Nous avons contacté des experts allemands, américains et français pour mettre en place une prévention du risque de l'inondation à Libreville. Le ministère de l'Urbanisme a les moyens techniques et les potentiels soutiens financiers pour gérer les flux d'eau des bassins versants une fois que les populations auront été relogées ailleurs. Je lance un appel à l'optimisme. Il faut du renouveau dans les ressources humaines et dans les méthodes de travail. Le Gabon a besoin d'innovation notamment technologique. Le pays a besoin de renouveau et de se mettre au diapason d'un monde qui est en train de changer. Nous pouvons résoudre tous les problèmes du pays pourvu qu'on se mette ensemble pour le respect des principes, des valeurs et des normes. Je crois dans l'intelligence des Gabonais. Je crois dans le Gabon. Je sais que nous pouvons organiser ensemble le bonheur des populations pour que chacun de nous puisse enfin vivre une vie normale sur une terre enfin normalisée.

COMMUNIQUE

La Direction Générale informe les contribuables relevant la Direction des Grandes Entreprises que la Loi de Finances pour 2017 a instauré, par une disposition prévue à l'article P-818 Nouveau du Code Général des Impôts, l'obligation d'adhésion et d'utilisation des téléprocédures pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de francs CFA.

A cet effet, les contribuables soumis à cette obligation sont tenus :

- d'effectuer leurs démarches d'adhésion par internet sur le portail fiscal e-t@x au plus tard le 31 mai 2017;
- et de déclarer et payer en ligne tous les impôts et taxes déjà disponibles sur le portail.

Les contribuables qui ne se seront pas conformés à cette obligation à la date indiquée ci-dessus s'exposeront aux sanctions prévues par le Code Général des Impôts.

Fait à Libreville, le 03 MAI 2017

Le Directeur Général des Impôts

